|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 30 juin 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 2/20**CE20/CB |  |
| Tél.: | +41 22 730 6301 | – Aux administrations des Etats Membres de l'Union;– aux Membres du Secteur UIT-T; – aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;– aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Télécopie:Courriel:Web: | +41 22 730 5853tsbsg20@itu.int<http://itu.int/go/tsg20> |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 20, Genève,** **4-15 septembre 2017** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 20 (*L'Internet des objets(IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)*), qui aura lieu au siège de l'UIT à Genève, du 4 au 15 septembre 2017 inclus.

La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'[entrée du bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). L'attribution quotidienne des salles de réunion sera affichée sur les écrans placés dans les locaux du siège de l'UIT et sera disponible en ligne [ici](http://handle.itu.int/11.1002/apps/meeting-rooms).

Une session de formation pratique d'une demi-journée sur la réduction de l'écart en matière de normalisation (BSG) sera organisée le mardi 12 septembre 2017 au matin à l'intention des délégués des pays en développement.

Suite à la décision prise par le Conseil à sa session de 2017 en vue de lancer un projet pilote destiné à associer les petites et moyennes entreprises (PME) aux travaux des commissions d'études UIT-T et UIT-D intéressées, j'ai le plaisir de vous informer que nous prendrons contact avec des PME, des associations de PME, des membres et des partenaires pour encourager la participation de ces entités aux réunions mondiales ou régionales de la CE 20. Vous trouverez dans l'Annexe C le projet de descriptif de ce projet pilote.

**Principales échéances:**

|  |  |
| --- | --- |
| 4 juillet 2017 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT‑T](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/) pour lesquelles une traduction est demandée. |
| 24 juillet 2017 | – Soumission des demandes de bourses (le formulaire de demande et les instructions sont disponibles [ici](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2017-2020/20/Documents/SG20_Fellowships_september17.docx)).– Soumission des demandes de service d'interprétation (au moyen du formulaire en ligne d'inscription préalable). |

|  |  |
| --- | --- |
| 4 août 2017 | – Inscription préalable (en ligne depuis la [page d'accueil de la commission d'études](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2017-2020/20/Pages/default.aspx)).– Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf)). |
| 22 août 2017 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT‑T](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/). |

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par le Président de la Commission d'études (M. Nasser Al Marzouqi, EAU), figure dans l'**Annexe B**. Le projet de calendrier sera disponible à l'adresse: <http://itu.int/ITU-T/studygroups/com20>.

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
| Chaesub LeeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications | cid:image001.png@01D2C590.81C3C8E0 |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 3

**ANNEXE A**

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**:La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T/[titulaires d'un compte TIES](http://www.itu.int/TIES/).

**INTERPRÉTATION**: En raison de restrictions budgétaires, un service d'interprétation sera assuré lors de la séance plénière de clôture de la réunion si des Etats Membres en font la demande, en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription ou en envoyant une demande par écrit au TSB, **six semaines au moins avant le premier jour de la réunion**.

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des délégués dans toutes les salles de réunion de l'UIT (SSID: "ITUwifi", mot de passe: itu@GVA1211). Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT‑T (<http://itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

Les délégués de l'UIT‑T ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES électroniques** au moyen de leur badge d'identification RFID. Les casiers sont situés immédiatement après la zone d'enregistrement au rez‑de-chaussée du [bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf).

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les [principales salles de réunion](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leur ordinateur, les délégués peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée ("e-print"). Voir les détails à l'adresse: <http://itu.int/ITU-T/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT (servicedesk@itu.int) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES** aux délégués, dans l'ordre des demandes.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS et BOURSES**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**:L'inscription préalable doit se faire en ligne depuis la page d'accueil de la commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Par ailleurs, et dans le même délai, les coordonnateurs sont priés de faire parvenir par courrier électronique (tsbreg@itu.int), par lettre ou par télécopie, la liste des personnes autorisées à représenter leur organisation, et d'indiquer les noms du chef et du chef adjoint de la délégation. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à suivre un programme de mentorat comprenant une séance d'accueil et d'information après leur arrivée, une visite guidée des locaux du siège de l'UIT et une présentation des travaux de l'UIT-T. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez écrire à l'adresse: ITU-Tmembership@itu.int. Un guide rapide pour les nouveaux délégués est disponible [ici](https://www.itu.int/en/ITU-T/info/Documents/ITU-T-Newcomer-Guide.pdf).

**BOURSES**: Deux bourses partielles par administration seront accordées, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation [des pays les moins avancés ou des pays à faible revenu](http://www.itu.int/en/ITU-T/info/Documents/list-ldc-lic.pdf). Les demandes doivent parvenir **au moins six semaines avant le début de la réunion**. L'inscription préalable à la réunion est obligatoire.

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS ET VISAS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des délégués assistant aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse: <http://itu.int/en/delegates-corner>.

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: <http://itu.int/travel/>.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé **au moins un mois avant la date de votre arrivée en Suisse** auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Pour cette demande, il faut fournir le nom, la fonction, la date de naissance, les informations figurant sur le passeport et la confirmation d'inscription pour tous les requérants.

Les demandes doivent être envoyées au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par courrier électronique (tsbreg@itu.int) ou par télécopie (+41 22 730 5853). Un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf).

**ANNEXE B**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1) Ouverture de la réunion

2) Adoption de l'ordre du jour

3) Approbation du rapport de la première réunion

4) Liste des contributions

5) Tour de table pour identifier les DPI éventuels

6) Temps forts du GCNT 2017

7) Temps forts de la session de 2017 du Conseil

8) Réunions des groupes de travail

9) Kit d'information pour les nouveaux participants à la réunion de la CE 20 de l'UIT-T

a) Portail mondial sur l'IoT et les villes et communautés intelligentes

10) Rapport sur les notes de liaison reçues par la Commission d'études 20 de l'UIT-T

11) Nomination des Rapporteurs, des Rapporteurs associés et des chargés de liaison

12) Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes

13) Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes (FG‑DPM)

14) Groupes régionaux de la CE 20 de l'UIT-T

14.1) Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG 20 RG-AFR)

14.2) Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour la région des Etats arabes (SG 20 RG‑ARB)

14.3) Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour la région Amérique Latine (SG 20 RG‑LATAM)

14.4) Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (SG 20 RG-EECAT)

15) Questions relatives à la collaboration et échange d'informations

a) Collaboration avec OneM2M

b) Groupe de travail par correspondance entre la CE 17 de l'UIT-T et la CE 20 de l'UIT-T

c) Collaboration avec l'ISO et la CEI

16) Plans d'action pour la mise en oeuvre de la Résolution 78 (Rév.Hammamet, 2016) et de la Résolution 98 (Hammamet, 2016) (les TIC au service de la cybersanté; l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale) de l'AMNT-16

17) Activités de promotion et réduction de l'écart en matière de normalisation,

a) Ateliers, formations et Forums présentant de l'intérêt pour la CE 20

b) Lignes directrices relatives à la mise en oeuvre

18) Rapports des réunions des groupes de travail

19) Approbation de textes informatifs

20) Consentement/détermination/approbation/suppression de Recommandations

21) Examen du programme de travail

22) Approbation des notes de liaison à envoyer/communications

23) Activités futures

a) Réunions prévues en 2018

b) Réunions électroniques prévues en 2017-2018

24) Divers

25) Clôture

NOTE – Les mises à jour de l'ordre du jour figurent dans le Document [TD249](https://www.itu.int/md/T17-SG20-170904-TD-GEN-0249/fr).

**ANNEXE C**

PROJET DE DESCRIPTIF DU PROJET PILOTE À L'INTENTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

1) Le projet pilote pour la participation des PME sera ouvert aux commissions d'études de l'UIT‑T et de l'UIT-D intéressées.

2) La promotion du projet pilote sera assurée en collaboration par les Bureaux concernés, les organisations régionales, les administrations concernées et les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT moyennant des contacts avec des PME et des associations de PME.

3) Les PME pourront prendre pleinement part aux réunions des commissions d'études participant au projet pilote, sans pouvoir toutefois intervenir dans le processus de décisions, notamment en ce qui concerne les fonctions de direction et l'adoption de résolutions ou de recommandations, quelle que soit la procédure d'approbation.

4) Une PME souhaitant participer au projet pilote en fera la demande par l'intermédiaire de l'administration concernée, qui devrait confirmer que la PME en question respectent les critères nationaux pour être qualifiée de PME, y compris les facteurs comme la taille de l'entreprise et les recettes annuelles.

5) Le projet pilote sera mis en oeuvre jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires de 2018. Le Secrétariat soumettra un rapport intérimaire à la prochaine session du Conseil, en vue de présenter un rapport complet à la Conférence de plénipotentiaires de 2018, y compris sur les avantages constatés, les répercussions financières et les difficultés à surmonter.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_